

QUESTION 34

COMMENT L'ESPRIT NOUS APPLIQUE-T-IL LA RÉDEMPTION ACQUISE PAR CHRIST ?

Réponse : L'Esprit nous applique la rédemption acquise par Christ en suscitant en nous la foi *a*, et, par ce moyen, en nous unissant à Christ par l'appel efficace qu'il nous adresse *b*.

- a* Éphésiens 1. 13-14 : «En lui vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Évangile de votre salut, en lui vous avez cru et vous avez été scellés du Saint-Esprit qui avait été promis, lequel est un gage de notre héritage, pour la rédemption de ceux que ceux que Dieu s'est acquis, pour célébrer sa gloire.»

Jean 6. 37, 39 : «Tous ceux que le Père me donne viendront à moi, et je ne mettrai pas dehors celui qui vient à moi ; car je suis descendu du ciel pour faire, non ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Or, la volonté de celui qui m'a envoyé, c'est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés, mais que je le ressuscite au dernier jour.»

Éphésiens 2. 8 : Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu.»

- b* Éphésiens 3. 17 : «...en sorte que Christ habite dans vos cœurs par la foi...»

1 Corinthiens 1. 9 : «Dieu est fidèle, lui qui vous a appelés à la communion de son Fils, Jésus-Christ notre Seigneur.»

A) Le don de la foi par la vie nouvelle de l'Esprit.

Le décret souverain de Dieu limite l'application de la rédemption acquise par Christ aux seuls élus (Jn 10. 26) à qui le Saint-Esprit accorde la vie nouvelle en vue de la foi (Tite 3.5). Cette foi est un don de Dieu découlant de l'œuvre accomplie par Christ (2 Pi 1. 1). C'est par cette foi seule que nous devenons participant des grâces qui sont en Christ (Jn 3. 18 ; Mr 5. 36 ; 9. 23). Cette vertu demeure de ce fait indispensable pour le salut (1 Pi 1. 3-7 ; Ga 5.4-6). A chaque croyant est donnée une mesure de foi (Ép 4.7). Cependant, si elle peut varier en quantité selon les individus, la foi demeure en essence la même pour tous afin que tous les membres du corps universel de l'Église soient sauvés par elle en recevant la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ (Rm 3. 21).

À noter que la foi demeure indissociable de la repentance envers Dieu (Mc 1. 15).

B) L'union du croyant au Christ par la foi

Ayant cru, nous sommes unis pour l'éternité au Fils de Dieu, étant désormais membres de son corps (Rm 6. 3-4 ; Jn 17. 23 ; 1 Co 6. 15, 17 ; 12. 13). Il s'agit d'une union vitale, indissoluble, mystérieuse et inexplicable, trouvant son analogie dans celle du mariage (Rm 8. 9-11 ; Ga 3.26-29 ; 4.6-7 ; 2. 20 ; 1 Jn 4. 12-13 ; Ep 5. 32).

Réflexion

Comment pouvons nous affirmer que le baptême n'effectue pas la régénération des croyants à partir de ce que l'Écriture dit sur celle-ci ainsi que sur l'application de la rédemption aux élus par l'Esprit (Rm 6. 3-5 ; Ga 3. 27 ; Jn 3. 5) ?